PBUD 2015 - SRH

Le SRH dans la préparation budgétaire 2015

VERSION PBUD 2015 V 17.0 **DATE** 18/09/2014

GFC

Sommaire

1	PAR	AMETRAGE	3
	1.1.	RECUPERATION DU SRH	3
	1.2.	GESTION EN TANT QUE SERVICE SPECIAL DU BUDGET PRINCIPAL	4
	1.3.	GESTION EN TANT QUE SERVICE GENERAL DU BUDGET ANNEXE SRH	5
	1.4.	PARAMETRAGE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES	5
2	SAIS	SIE DU SRH	7
	2.1.	FENETRE DE SAISIE	7
		2.1.1. ONGLET RECETTES RATIONNAIRES	7
		2.1.2. ONGLET AUTRES RECETTES	9
		2.1.3. ONGLET DEPENSES	10
		2.1.4. ONGLET RECAPITULATIF	12
		2.1.5. PRECISION SUR LE COUT UNITAIRE MOYEN DE RESTAURATION/HEBERGEMENT	13
	2.2.	GENERATION AUTOMATIQUE	14
	2.3.	IMPRESSION	16

GFC



PARAMÉTRAGE

Depuis l'exercice 2014, le SRH peut être géré soit dans le service spécial « SRH » du budget principal soit dans le service général d'un budget annexe « SRH ».

1.1. RECUPERATION DU SRH

A partir de 2015, il est possible de récupérer globalement la saisie du SRH (depuis GFC2014 vers PBud 2015). C'est-à-dire les paramètres, libellés et autres saisies de type informative (ex. *en recettes rationnaires* : type, libellé, domaine, activité, compte). Pas de récupération de nombre ou de montants.

Sélectionnez vos options de migration de la comptabilité budgétaire vers la préparation budgétaire.
Constantes Cochez cette case pour récupérer tous les paramètres de
Pétablissement.
Activités Si vous ne cochez pas "Domaines" et/ou "Activités" vous ne récupérez que les domaines et/ou activités qui ont été utilisé(e)s dans le budget de l'exercice en cours mais pas ceux qui ont été crée dans l'exercice en cours non utilisé(e)s.
SRH Cochez cette case pour récupérer tous les paramètres du SRH

Dans le cas d'une modification a niveau de la gestion du SRH (géré dans le BP en 2014, et en BA en 2015 ; et vice versa), il n'y aura pas de récupération du SRH sous PBUD 2015.

1.2. **GESTION EN TANT QUE SERVICE SPÉCIAL DU BUDGET PRINCIPAL**

L'établissement ne doit pas avoir déclaré un budget annexe de type 'SRH'. Il faut indiquer dans l'onglet 'Autres' des paramètres établissement que l'établissement gère un SRH (par défaut, le bouton radio est sur 'Non').

Numero 10000004 j	atronyme PATRON	IYME ETABLISSEMENT
Informations générales Ra	ttachement Statut	Autres
-Carries de Destervation	a an i shara a sa	
C Ouj	x a <u>H</u> ebergement	
		<u>P</u> ropriétés du S
☞ Non		

Pour gérer le SRH il faut donc le passer à 'Oui'.

Informations générales	Rattachement Statut	Autres	
-			
EService de Bestaura	ion et d'Héhergement		
G Q .			

Avertissement

Si l'établissement a déclaré un budget annexe de type SRH, les informations relatives au SRH dans l'onglet 'Autres' sont inaccessibles (grisées) et précochées à 'Non'.



Propriétés du SRH...

pour accéder à l'écran de



1.3. GESTION EN TANT QUE SERVICE GÉNÉRAL DU BUDGET ANNEXE SRH

Si un budget annexe de type SRH a été déclaré sur le budget principal toute la gestion du SRH se fait sur le budget annexe : les constantes, la saisie, l'édition des documents et la génération automatique se font dans le budget annexe sans aucun échange avec le budget principal. Sur l'onglet 'Autres' des paramètres de l'établissement du budget annexe 'SRH' le bouton radio 'Service de Restauration et d'hébergement' devra être passé à 'Oui'.

1.4. PARAMÉTRAGE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES

A faire sur le budget de l'établissement si SRH géré en tant que service spécial du budget dit principal de l'établissement ou sur le service général du budget annexe si SRH géré en tant que budget annexe de type SRH.

Accès : Paramètres établissements Onglet 'Autres' clic sur le bouton L'écran de saisie qui s'affiche qui permet de définir les différents reversements.

Il est possible d'affecter 7 'Charges de fonctionnement' avec pour chacune la possibilité de définir son libellé et le mode de fonctionnement (taux ou montant par sous catégorie /Montant global pour l'établissement). Par défaut, les 7 charges sont inactives. C'est sur cet écran que devront être saisis cotisation au FCSH s'il y a lieu, reversement à la collectivité et reversement au service général (participation aux charges communes).

Libellé		Libellé	
	 <u>I</u>aux ou montant par sous-catégorie Montant <u>G</u>lobal pour l'établissement 		 <u>I</u>aux ou montant par sous-catég Montant <u>G</u>lobal pour l'établissem
		і — г —	
Libellé		Libellé	
	C Laux ou montant par sous-catégorie		C I aux ou montant par sous-catég
Libelle		Libelle	
	C Iaux ou montant par sous-catégorie		C Iaux ou montant par sous-catég
	C Montant <u>G</u> lobal pour l'établissement		Montant <u>G</u> lobal pour l'établissem
	······································	1	
Libellé			Lalcul du cout unitaire moyen restauration/hébergement
	C Taux ou montant par sous-catégorie	ll f	
	C Montant <u>G</u> lobal pour l'établissement	3	

Exemple de saisie :

Charges de f	onctionnement		
Libellé FCS	GH	Libellé	
e C	∐aux ou montant par sous-catégorie Montant <u>G</u> lobal pour l'établissement		C I aux ou montant par sous-catégorie C Montant <u>G</u> lobal pour l'établissement
			!
Libellé RV	T CT TAUX 1	Libellé	
e C	<u>I</u> aux ou montant par sous-catégorie Montant <u>G</u> lobal pour l'établissement		C <u>I</u> aux ou montant par sous-catégorie C Montant <u>G</u> lobal pour l'établissement
	5195. UI		
Libellé RV	T CT TAUX 2	Libellé	
c C	<u>T</u> aux ou montant par sous-catégorie Montant <u>G</u> lobal pour l'établissement		 Laux ou montant par sous-catégorie Montant <u>G</u>lobal pour l'établissement
		-1:	
Libellé CH.	ARG COMMUNES		Calcul du coût unitaire moyen restauration/hébergement
c c	<u>T</u> aux ou montant par sous-catégorie Montant <u>G</u> lobal pour l'établissement		🕫 Dui 🔿 Non

Quand l'utilisateur décoche la case portant sur une charge, tous les composants du groupe sont désactivés : aucune saisie n'est possible. La charge de fonctionnement est alors considérée comme inactive et n'apparaitra pas dans les écrans de saisie des recettes.

Quand l'utilisateur coche la case portant sur une charge, tous les composants du groupe sont activés et la saisie possible. La charge de fonctionnement est alors considérée comme active et apparaitra dans les écrans de saisie des recettes.

Le libellé est obligatoire si la charge de fonctionnement est activée. La longueur du libellé est fixée à 15 caractères maximum.

L'option « Calcul du coût unitaire moyen restauration/hébergement » permet d'autoriser ou non le calcul de ce crédit, selon la nature de la saisie. Par défaut, c'est le Oui qui est sélectionné



2.1. FENETRE DE SAISIE

La saisie du SRH est identique qu'elle concerne le service spécial 'SRH' d'un budget principal ou le service général d'un budget annexe de type 'SRH'.

Pour accéder à la saisie du SRH, suivre le chemin suivant : « Préparation Budgétaire / Budget / Saisie / Service de restauration et d'hébergement / Saisie... »

La saisie du SRH se fait sur un écran muni de quatre onglets qui devront être renseignés successivement.

Recett	es rationnaires	Autres recette	es Dépenses	Récapitulati	f]
Туре	Libellé		NEJ	Prix unit.	Nombr
Type	Libelle		IND	Prix unic	Nom

2.1.1. ONGLET RECETTES RATIONNAIRES

Il permet de saisir, dans le cas d'une gestion d'un service de restauration et d'hébergement, les recettes liées aux élèves et aux convives.

Cette partie sera déjà pré-remplie si vous avez sélectionné l'option de récupération du SRH lors de l'importation du budget (pas de récupération de nombres ou de montants).

Sur l'écran principal de l'onglet, effectuez un clic droit de la souris et sélectionnez l'option « Ajouter » :

Hecette	s rationnaires Autres rec	cettes Dépenses	Récapitulatif					
Туре	Libellé	NbJ Pri	x unit. Nombre	Montant	Domaine	Activité	Compte	FCSH TAUX
				Ajouter Modifier Supprime Visualise	In er Supp r	r		
•								

Ecran de saisie d'une ligne (ajout ou modification) : A chaque tarif doit correspondre une ligne de recette.

nnia árr		4.6
nnip pr		22
ia dinn		£
a ajuu	1. 1.	2
nnip		q
ania		_
UU	0.0	Q
		-
.0		C
-		
	-	

	FRB
I ype Elève 💌	Taux 0.00 % OU Montant 0.0
Libellé	FCSH
Nombre de repas / jour Nbr jours fonctionnement	Taux 0.00 % OU Montant 0.0
1 200	CHARGES COMMUNE
Effectits ou Nhr repas	Taux 0.00 % OU Montant 0.0
Prix unitaire 10.00	
Montant 1 000.00	
Domaine	
Activité	•

Type : type de recette (« Elèves » ou « Convives »)

Libellé : nom de la recette

Nombre de repas /jour : Nombre de repas/jour : ce nombre est pré affiché à 1 et peut prendre pour valeur 1,2 ou 3.

Nbr jours fonctionnement: saisie facultative, nombre compris entre 0 et 365 jours. Si cette information est renseignée, elle est prise en compte dans le calcul du nombre de repas. Effectif ou Nbr repas : nombre d'unité

Prix unitaire : prix unitaire

Montant : résultat du produit entre le « prix unitaire » et le « Effectif ou Nbr repas » **Domaine** : domaine d'imputation (facultatif)

Points importants

- Si le domaine et l'activité ne sont pas obligatoires en recette, il est conseillé de saisir une activité distincte pour chaque recette pour bien les identifier.
- Cette année, en plus du compte 7062, sont autorisés les comptes de racine 744
- La partie droite de l'écran n'apparaît pas si aucune charge n'a été déclarée dans les Paramètres Etablissement, ou si la déclaration de charges a été faite pour un « montant global ».
- Le taux saisi par charge de fonctionnement a 2 décimales au maximum.
- Le montant saisi par charge ne peut excéder 100 000 000.



2.1.2. ONGLET AUTRES RECETTES

Il permet de saisir les autres recettes indépendantes des recettes rationnaires.

L'écran principal se présence comme suit. Vous pouvez saisir une nouvelle recette en effectuant un clic droit de la souris et en sélectionnant « Ajouter ». Cette partie est préremplie si vous avez sélectionné l'option de récupération du SRH lors de l'importation du budget.

Ajouter Ins Modifier Supprimer Suppr Visualiser
Montant total
Enregistrer et Fermer X Annuler

Libellé : libellé de la recette qui permet de l'identifier, il est donc obligatoire et unique.

🗸 Appliquer

Crédit nourriture : indication de prise en compte de la recette dans le calcul du crédit nourriture, par choix entre Oui et Non.

🥒 ок

🗙 Annuler

-

-

-

7 Aide

Montant : à saisir

Domaine : cette zone, facultative, peut être choisie parmi les domaines disponibles, avec possibilité d'en créer.

Activité : cette zone, facultative, peut être choisie parmi les activités disponibles, avec possibilité d'en créer.

N° de compte : l'information, obligatoire, est un compte à choisir parmi les comptes de la classe 7, non modifiable.

NB : Aucune recette par défaut n'est créée.

Domaine

Activité

N* de compte



2.1.3. ONGLET DÉPENSES

Recettes rationnaires Autres recett	es Dépenses Récapitulatif			
Charges de fonctionnement			Autres dépenses	
	Montant		Libellé	Monta
FCSH	5.00			
RVT CT TAUX 1	10.00		<u>.</u>	
RVT CT TAUX 2	Ajouter	Ins		
CHARG COMMUNES	Répartir			
	Supprime	r Suppr		
	Visualiser	i ouppi		
	visualiser			
		H.		
1.5-2		*		
		•	•	
• • • • • • • • • • • • • • • • • • •				

A gauche : charges de fonctionnement pour lesquelles l'utilisateur devra saisir l'imputation budgétaire - domaine et activité - (action-« Répartir »); on retrouve ici les charges de fonctionnement saisies sur l'écran 'recettes rationnaires /charges de fonctionnement'.

A droite : autres dépenses où l'utilisateur pourra saisir les dépenses diverses hors crédit nourriture.

Le menu contextuel 'Ajouter, Modifier, Supprimer, Visualiser' permet d'accéder à l'écran détail d'une ligne.



10 DASI Montpellier



La zone « **Libellé** » est une zone non modifiable qui rappelle le libellé de la charge de fonctionnement.

La zone « **Montant** » est une zone dont la saisie est accessible si la charge de fonctionnement est de type « Montant global à l'établissement ». S'il est saisi, ce nombre doit supérieur à 0 et inférieur à 100 000 000.

La saisie ou modification de l'**imputation** pour la charge courante est détaillée dans un tableau. Ce tableau dispose d'un menu contextuel avec les options suivantes : « Ajouter », « Modifier »,

« Visualiser », « Actualiser » (F5). Remarque : Iln'est pas possible d'ajouter une ligne d'imputation si le montant est à 0.

Si au moins une ligne d'imputation a été saisie, le bouton Ok n'est actif que si le total des lignes est égal au montant de la charge.

L'écran de saisie ou de modification des lignes d'imputation est le suivant :

Montant 233	
Domaine	
Activité	
Annihura OK Samular	

La zone « **Domaine** » est une liste déroulante qui contient tous les domaines disponibles avec possibilité d'en créer de nouveau (même fonctionnement que la saisie des recettes élèves). Cette zone est obligatoire.

La zone « **Activité** » est une liste déroulante qui contient tous les activités disponibles avec possibilité d'en créer de nouvelles (même fonctionnement que la saisie des recettes élèves). Cette zone est obligatoire.

Le montant saisi par charge de fonctionnement ou d'une dépense ne peut excéder 100 000 000. Plusieurs imputations sont possibles pour une même charge de fonctionnement ou dépense.

Points importants

Pour les charges communes il faudra revenir sur la saisie de l'imputation des charges communes chaque fois qu'une modification du montant des charges communes aura eu lieu (suite à une modification des recettes rationnaires ou à une modification du taux si montant calculé ou à une modification du montant si montant saisi.) afin de mettre à jour le montant dans cette fenêtre.

En quittant l'onglet, si toutes les imputations concernant les charges communes n'ont pas été saisie sur l'onglet un message non bloquant apparait.

oie êcran	La saisie des domaines et activités pour les dépenses n'a pas été effectuée ou est incomplète. Attention, cette saisie est obligatoire pour pouvoir éditer et effectuer la génération automatique.
Col	Qui





2.1.4. ONGLET RÉCAPITULATIF

Il affiche un récapitulatif des recettes et des dépenses. Il permet uniquement de consulter les données affichées. Aucune saisie ne peut être opérée dans ce contexte. Son but consiste à vérifier la cohérence globale des données saisies précédemment. Les zones suivantes, calculées, sont affichées :

- Nombre total de repas
- Coût unitaire moyen restauration/hébergement

Il présente le budget du SRH en calculant le cout unitaire moyen de restauration/hébergement à condition que cette option ait été cochée dans les paramètres établissement.

Becet	tes	Dépenses		
E (210)	100	FLORM		
Porrait 10 jours	4.66		U	
Hepas au ticket	46.60	RVI CI TAUX I	U	
Autres recettes UN	12.00	RVI CI TAUX 2	U	
1		CHARG COMMUNES	2	
		Crédit nourriture	59	
Autres recettes	0.00	Autres dépenses	0	
Total recettes	63.26	Total décenses	63	

Si des erreurs ou des omissions sont repérées, il est possible de revenir sur les onglets concernés afin de modifier les informations de ces onglets.

🛈 A noter

- Les recettes sont affichées d'après l'ordre suivant : élèves, convives puis les autres recettes.
- La zone « nombre total de repas » concerne les recettes rationnaires et elle est calculée automatiquement : (nombre * nb jours * nb repas/jour si nb jours <> 0) + (nombre si nb jours = 0)
- Le calcul du coût unitaire moyen restauration/hébergement correspond au total général des prévisions de recettes (y compris les recettes affectées ou non au CN) divisé par le nombre total des repas.
- La somme des recettes est égale à la somme des dépenses.

E diff -

Si le montant des recettes est différent du montant des dépenses, un message empêchant la validation apparait :



2.1.5. **P**RÉCISION SUR LE COÛT UNITAIRE MOYEN DE RESTAURATION/HÉBERGEMENT

Le calcul du « Coût unitaire moyen restauration / hébergement » sera faussé pas une saisie incorrecte du « Prix unitaire » d'une ligne de recette rationnaire.

Celle-ci est due à :

- Une incompréhension des différents calculs effectués par GFC.
- Une saisie identique du « Prix unitaire » pour des « Repas au forfait » et des « Repas à l'unité ».

Saisie	du SRH							
Rece	tes rationnaires	Autres rece	ttes Dépenses	Récapitulati	f]			
Type	Libellé		NbJ	Prix unit.	Nombre	Montant	Domaine	Activité
Elève	s Forfait 10	ours	10	2.33	2	4.66	REPAS	
Conv	ves Repas au	ticket		2.33	20	46.60		

Lors de la saisie d'une ligne de recette rationnaire, GFC calcul le montant et le nombre de repas comme suit :

- Montant = Effectifs x prix unitaire
- Nmb de repas = Nmb jours fonctionnement x Effectifs

Туре	Elève		-		
Libellé	Forfait 1	0 jours			
Nombre de rep	as / jour	Nbr jours fo	onctionnemen	t	
	1		10		
Effectifs ou h	lbr renax	2			
Drivermitaira	i li li chas			-	
Environane			23.3		
Montant		-	23.3		
Montant			46,6	Effectif :	(Prix u
Montant	[46.6		(Prix u
Montant Domaine Activité			23,31 46.61	Effectif	(Prix u



Le « Nombre de jours de fonctionnement», lorsqu'il est saisi, est inclus dans le calcul du Nombre de repas, PAS dans le Montant.

Ainsi, pour que le « Montant » saisi soit correct, il faut distinguer le Prix Unitaire (PU) d'un « Repas au forfait » et d'un « Repas à l'unité ».

Dans le cas d'un repas au forfait :

- Nbr jours fonctionnement: on le remplit au nombre de jours de cantine annuel en fonction du forfait
- Effectifs (ou Nbr repas) : nombre d'élèves par jour pour ce forfait
- Prix Unitaire (PU) : correspond au montant à régler par an par élève pour ce forfait. Egal à « PU du repas pour ce forfait x Nombre de jours » (A calculer manuellement).

Exemple : Forfait 3 jours, 200 élèves mangent 3 jours/semaine de septembre à juin et le PU du repas est 0,20 € :

- Nbr jours fonctionnement = 108 (par exemple)
- Effectifs = 200

- PU = 0,20 x 108 = 21,60€ par élève

Soit une prévision de recette de 4320€ (200 x 21,60€) pour un total de 21800 repas (108 x 200).

Quand le repas n'est pas au forfait, on ne saisi pas le nombre de jours. De ce fait "Nombre de repas" = "Effectifs". Le PU du repas reste le prix à l'unité (dans votre exemple, 0.20€).

2.2. GÉNÉRATION AUTOMATIQUE

La génération automatique est accessible en cliquant sur « Génération automatique » dans le menu « Budget / Saisie / Service de restauration et d'Hébergement »

Une boite de dialogue permet de choisir entre :

- Génération automatique
- Génération automatique et impression.

Options	
Génération du service	XA
C Génération du service et impression	?
Description	
Génération du service de restauration et d'hébergement uniquement.	

Génération du service : Génération du service de restauration et d'hébergement uniquement (Pages 1 et 2 de la pièce B4.1.1 ou B3.1.1)

Génération du service et impression : Génération du service de restauration et d'hébergement et impression du « Budget du Service Restauration et Hébergement » (Page 3 de la pièce B.4.1.1 ou B.3.1.1).





2

La génération du service est impossible :

Si toutes les imputations concernant les charges communes n'ont pas été saisie sur l'onglet Dépenses/ Charges Communes.



Certaines charges de fonctionnement n'ont pas été complètement saisies. Génération Automatique impossible.

0K

Il faut alors revenir en saisie du SRH onglet Dépenses /Charges communes pour saisir les imputations manquantes (domaine/activité).

Confirmation Confirmation Le service SRH existe déjà dans les pièces de développement, on lui propose de le remplacer. En cas d'acceptation, le service SRH présent est supprimé et remplacé. Si refus, on n'effectue pas la génération automatique. Confirmation Le service SRH existe dans les pièces de développement, souhaitez-vous le remplacer ? Dui Non

La génération automatique inscrit dans les pièces de développement :

Un service SRH en recettes, avec le montant total et une ligne par domaine / activité / compte (on inscrit un montant pour un triplet domaine / activité / compte).

Un service SRH en dépenses, avec le montant total et une ligne par domaine / activité (on inscrit un montant pour un doublet domaine / activité), mis à part pour le crédit nourriture qui sera comptabilisé au niveau global du service (dans le minimum à saisir) mais pas au niveau des lignes budgétaires.

① A noter

La génération automatique du SRH doit être effectuée pour avoir accès aux options « Budget du service Restauration et Hébergement » et « Edition complète du budget du Service de Restauration et d'Hébergement » de l'option Impression



2.3. IMPRESSION

t

L'impression du calcul détaillé du SRH est accessible en cliquant sur « Impression » dans le menu : Budget / Saisie / Service de restauration et d'Hébergement. L'impression concerne :

Les constantes de l'établissement pour le fonctionnement de la restauration et de l'internat Le calcul détaillé proprement dit, avec les éléments variables Le budget du service restauration hébergement (ou liste d'affectation).

Ces 3 éléments représentent la pièce B 4.1.1 (voir Annexe 1) ou B 3.1.1 s'il s'agit d'un Budget Annexe.

La boite de dialogue suivante s'affiche :

 Lonstantes de l'établissement et calcul deta 	aille 🖌 🗸 Appa
<u>Budget du Service Restauration et Héberge</u>	ement Addition
C <u>P</u> ièce complète	<u>?</u> <u>A</u> id
- Description	
Impression des pages 1 et 2 de la pièce B 4.1.1	ou B 3.1.1

U Important

Les options « **Budget du Service Restauration et Hébergement** » et « **Pièce complète** » sont indisponibles si la génération automatique n'a pas été effectuée.

Le calcul détaillé du SRH peut être sur plusieurs pages.